

POUR AFFICHAGE

**PROCES VERBAL
des élections au COMITE CONSULTATIF MEDICAL (CCM)
HOPITAL SAN SALVADOUR**

2nd tour de scrutin - 1 décembre 2015

Les opérations électorales ouvertes pour le renouvellement de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, prévue par les articles R. 6144-3-1 à R. 6144-5-1 et R. 6147-6 du Code de la santé publique, se sont déroulées conformément à la réglementation prévue par les décrets n° 2010-439 du 30 avril 2010, n° 2011-117 du 27 janvier 2011, n° 2011-669 du 14 juin 2011, n° 2013-841 du 20 septembre 2013 et le règlement intérieur de l'AP-HP du 5 janvier 2015.

La commission de vote présidée par le Professeur Loïc Capron, ou son représentant, agissant par délégation du Directeur général (arrêté DG 2015-129 du 21 août 2015 fixant la composition de la commission de vote) a siégé le mardi 1er décembre 2015 à partir de 13 heures, au siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (3 avenue Victoria).

Les personnes ayant participé au dépouillement sont :
Mesdames Pascale MACHON et Isabelle PLANTEC, pour la coordination de l'ensemble des opérations.

Assistaient en qualité de membres de la commission de vote :

- Le Dr Anne GERVAIS, Présidente de la Commission de vote, Vice-présidente sortante de la CME,
- Le Dr Marie-Paule CHAUVEHEID, Vice-Présidente de la Commission de vote, Vice-présidente sortante de la CMEL des Hôpitaux universitaires Paris-Nord Val de Seine,
- Monsieur Renaud PELLE, représentant le Directeur général des Hôpitaux universitaires Est Parisien,
- Le Dr Lucille MUSSET et Madame Elise BARIN-GRIVEL, candidates désignées par voie de tirage au sort,
- Monsieur Frédéric LE ROY, Direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités,
- Madame Gabrielle BAYLOCQ, Direction des affaires juridiques,
- Monsieur Roland GONIN, Direction générale.

Après clôture du scrutin, par dépôt des votes par correspondance, il a été procédé à la comptabilisation des enveloppes de vote par correspondance arrivées sur la boîte postale spécialement réservée.

Il a alors été procédé à l'ouverture des enveloppes et à leur lecture optique par le matériel spécifiquement installé par le prestataire DOCAPOST. Cette opération donne les résultats consignés sur les tableaux ci-joints, dressés pour chacun des collèges ou sous-collèges électoraux.

Dr Lucille MUSSET



Mme Elise BARIN-GRIVEL



Dr Anne GERVAIS



**ELECTIONS GENERALES AU CCM
HOPITAL SAN SALVADOR
Résultats du 2nd Tour**

1 décembre 2015 - 3, avenue Victoria - Siège de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
Salles Gustave Mesureur et Louis Mourier (2ème étage)

Collège 1 : Praticiens titulaires

Nombre d'inscrits:	8
Nombre de votants:	3
Bulletins nuls:	0
Bulletins blancs:	0
Suffrages exprimés:	3

- Au second tour, reste(nt) à pourvoir:

1 siège(s) de titulaires et 3 siège(s) de suppléants

- Ont obtenu par ordre alphabétique :

N°	Nom usuel	Nb de voix
1	ALLOUARD YVES (084)	3

Au second tour, sont élus en qualité de titulaires puis en qualité de suppléants, les candidats qui ont obtenu la majorité relative. Si plusieurs candidats ont obtenu un nombre égal de voix, leur permettant de prétendre à un siège de titulaire ou de suppléant, l'élection est acquise au plus âgé. (cf fichier avec dates de naissance).

- Sont élus par ordre décroissant du nombre de voix obtenues :

Nom usuel	Nb de voix
[TIT] : ALLOUARD YVES (084)	3

**ELECTIONS GENERALES AU CCM
HOPITAL SAN SALVADOUR
Résultats du 2nd Tour**

1 décembre 2015 - 3, avenue Victoria - Siège de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris
Salles Gustave Mesureur et Louis Mourier (2ème étage)

Collège 2 : Prat temp non tit et cont

Nombre d'inscrits:	9
Nombre de votants:	7
Bulletins nuls:	0
Bulletins blancs:	0
Suffrages exprimés:	7

- Au second tour, reste(nt) à pourvoir:

1 siège(s) de titulaires et 2 siège(s) de suppléants

- Ont obtenu par ordre alphabétique :

N°	Nom usuel	Nb de voix
1	FREICHE JEAN-CHARLES (084)	3
2	NGUYEN TU TU (084)	4

Au second tour, sont élus en qualité de titulaires puis en qualité de suppléants, les candidats qui ont obtenu la majorité relative. Si plusieurs candidats ont obtenu un nombre égal de voix, leur permettant de prétendre à un siège de titulaire ou de suppléant, l'élection est acquise au plus âgé. (cf fichier avec dates de naissance).

- Sont élus par ordre décroissant du nombre de voix obtenues :

Nom usuel	Nb de voix
[TIT] : NGUYEN TU TU (084)	4
[SUP] : FREICHE JEAN-CHARLES (084)	3